



Le Président

Paris, 16 mars 2023

Objet : prix 2023 du Comité d'histoire de la Sécurité sociale

Madame Monsieur,

Créé en 1973 au sein du ministère des Affaires sociales, le Comité d'histoire de la Sécurité sociale a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de la Sécurité sociale et plus largement de la protection sociale de l'Ancien Régime à nos jours, de susciter des travaux scientifiques et d'en assurer ou d'en aider la diffusion.

Dans cet esprit, le Comité d'histoire récompense chaque année des thèses et des mémoires de master, achevés depuis moins de trois ans et se rapportant à l'histoire de la protection sociale au sens large (chômage et action sociale inclus), y compris dans sa dimension internationale. Les travaux doivent être rédigés en français ou en anglais.

En 2023, quatre prix pourront être décernés par le Comité d'histoire, à des thèses consacrées à des travaux de recherches historiques inédits et à des mémoires de master. L'ensemble est doté de 7 000 €.

Il me serait agréable que la plus large diffusion possible de cette information soit assurée auprès des divers départements universitaires s'intéressant à l'histoire de la sécurité sociale (histoire, démographie, droit, sociologie, économie) ou auprès des centres de recherches intéressés.

Les personnes souhaitant concourir doivent transmettre leur dossier **au plus tard le 15 mai 2023.**

.../...



Ministère de la Santé et de la Prévention

Il leur est demandé de fournir un dossier numérique composé de :

- une lettre de candidature rédigée sur papier libre et présentant les raisons pour lesquelles le/la candidat/candidate considère que sa thèse ou son mémoire entre dans le champ d'étude du CHSS,
- la thèse ou le mémoire en format pdf, (un ou deux exemplaires de la version imprimée pouvant être demandé ultérieurement),
- le rapport de soutenance pour les thèses,
- un résumé (environ 8 000 signes pour les travaux en français et 20 à 30 000 signes pour les travaux en anglais),
- un curriculum vitae complet.

L'ensemble devra être adressé à l'adresse chss@sante.gouv.fr.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Pierre-Louis Bras